

# L'Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XVII, No. 4

Montréal, Avril 1911.

50 cts par an

## L'ALLIANCE NATIONALE

## NOTRE PRÉSIDENT GENERAL

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

"L'ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

57, Avenue Viger B. P. Boite 2172  
Téléphone Bell : Est, 3017-3018

### OFFICIERS GENERAUX

S. G. Mgr P. Bruchési . . . . . Président Honoraire  
M. le Chanoine G. Gauthier, . . . . . Aumonier

### BUREAU EXECUTIF

Ls-Arsène Lavallée C. R.	Président Général
Jos. Contant, . . . . .	Ancien Prés. Général
A.-G.-H. Béïque M.D., . . . . .	1er V.-Prés. gén.
F.-C. Laberge I. C., . . . . .	2ème V.-Prés. gén.
Georges Monet, . . . . .	Secrétaire Général
A. St.-Cyr . . . . .	Trésorier Général
Théo. Cypihot M. D., . . . . .	Médecin en Chef
S. Beaudin, C. R., . . . . .	Aviseur Légal
Eug.-H. Godin, . . . . .	Directeur
Ernest Brassard, . . . . .	Directeur
L.-O. Dauray, N. P., . . . . .	Directeur
Frs Fauteux, . . . . .	Directeur
P.-H. Bédard, M. D., . . . . .	Directeur

### Département d'Organisation et d'Inspection

Chs Duquette, . . . . . Inspecteur en Chef  
Cam. Manseau, . . . . . Inspecteur  
G.-H. Vaillancourt, . . . . . Organisateur

### PLACEMENTS

A. ST-CYR, Trésorier Général  
Heures de Bureau : 11½ A. M. à 12½ P. M.

Percepteur (Art. 182)

M. JODOIN, 57, AVENUE VIGER  
MONTREAL

## AIDEZ VOS OFFICIERS

Vous avez élu, récemment, comme officiers, un certain nombre de vos confrères, vous les avez honorés de votre confiance et vous vous attendez qu'ils apprécient cet honneur en rendant de bons et loyaux services. C'est généralement, d'ailleurs, ce qu'ils font.

Mais, d'un autre côté, ils ont droit à votre concours, à votre coopération sympathique. Ne contentez d'élire un comité de régie pour lui abandonner, ensuite, absolument toute la besogne, pour l'obliger à faire assaut de zèle, de dévouement et de sacrifices, cela n'est pas juste. Les officiers que vous vous donnez doivent pouvoir compter sur votre appui, sur votre présence aux assemblées de cercle, sur vos suggestions, sur votre critique cordiale, sur-tout ce qui enfin constitue la vie et l'activité d'un groupe d'hommes qui se réunissent dans un intérêt commun de bien-être, de progrès, de mutualité.



M. L.-A. LAVALLEE, C. R.

Nos sociétaires apprendront avec plaisir que notre Président Général vient d'être élu échevin du quartier La Fontaine, dans Montréal, par une majorité de 404 voix. La confiance que les électeurs ont placée dans notre premier dignitaire, honore celui qui en est l'objet et cet honneur ne peut que rejaillir sur notre grande institution.

Nos sincères félicitations au nouvel échevin.

## UN MOT AUX JEUNES.

Ceux qui s'occupent de recrutement disent qu'il y a deux sortes de jeunes gens qui ne s'enrôlent pas dans la mutualité : les uns n'ont absolument aucun souci de ce qui n'a pas un résultat immédiat, ou ils sont tellement légers que la pensée de l'avenir ne les visite que pour tout leur montrer en rose ; les autres remettent sans cesse l'exécution des projets dont ils sont les premiers à admettre l'importance.

"On a bien le temps de s'assurer !" — c'est la raison donnée ; et plusieurs la donnent jusqu'au jour où ils constatent, encore à tort, qu'il n'est plus temps ou qu'il en coûterait trop cher.

Deux arguments principaux indiquent qu'il faut s'assurer quand on est jeune : 1º, l'assurance coûte moins cher ; 2º, la santé est alors dans sa plénitude et on ne sait jamais ce qu'elle sera le lendemain.

Voilà certes des raisons que les intelligences les moins éveillées peuvent comprendre et accepter sans effort. Or, l'expérience de chaque jour est là pour nous dire qu'elles sont précisément ce qui glisse le plus sur les cervelles, ce qui les impressionne le moins.

La faute en est aux parents, aux instituteurs, à tous ceux qui ont le devoir, la mission d'inculquer aux jeunes les notions utiles, les notions indispensables.

Il n'existe pas, au Canada, ce que l'on appelle, en Allemagne, l'"éducation de l'assurance". En ce pays, l'assurance est obligatoire pour le peu-

ple, à titre de principal préventif contre le socialisme ainsi qu'à titre de précaution pour l'avenir de ceux qui n'y pourraient pas d'eux-mêmes. Non, ici, l'éducation de l'assurance doit se faire par les mutualistes et c'est à vous confrères à combler cette lacune, à vous surtout qui avez des enfants ayant atteint l'âge d'admissibilité.

Le chef de famille idéal est celui qui, après avoir assuré sa propre vie, exige que ses enfants assurent la leur.

Si ceux-ci meurent avant de s'être établis ou d'avoir fait souche, c'est le père, la mère, les frères et sœurs qui bénéficieront de l'assurance, qui se rembourseront des frais de tous genres qu'ils ont dû défrayer.

En faisant assurer leurs enfants, les parents se trouvent avoir soigné leurs propres intérêts d'une façon fort légitime, fort honorable, fort paternelle.

Ou bien les enfants ne meurent pas, et en se mariant reportent sur leur femme et leurs enfants le capital-héritage qu'ils ont constitué avec leurs petites économies.

\* \* \*

Un autre aspect de la question, entre cent.

Le jour où les jeunes filles refuseront d'épouser ceux qui n'assurent pas leur avenir au moyen d'un certificat de mutualité bien en règle, ce jour-là marquera l'aube d'une ère nouvelle. Que d'embarras, que de misères prévenus !

Aujourd'hui encore, on ne s'embarque que trop dans la vie de ménage sans provisions pour l'avenir, sans autre chose que l'espérance. C'est si vrai que sur dix nouveaux mariés qui meurent, il y en a six, au moins, dont les veuves restent avec rien, sauf, peut-être avec des dettes.

Et la situation est autrement plus grave quand il y a déjà un ou des enfants à la mort du mari.

Elle est vraiment criminelle la jeune fille qui s'unit à quelqu'un n'ayant que son salaire et aucune réserve, alors que l'assurance-vie, par la mutualité, est si peu chère.

Aussi, peut-on dire qu'il n'aime pas sincèrement sa future celui qui néglige de mettre dans la corbeille de noces le plus beau des apports : Un certificat d'assurance mutuelle.

Puis que dire des pères et des mères de famille qui accordent leur fille à celui qui, n'étant pas riche, devant vivre de son seul salaire, n'a pas pourvu pour le cas où il mourrait avant d'avoir pu grouper des économies suffisantes ?

Chaque fois que pareil malheur se produit, on entend les parents se lamenter, on les voit reprendre en rechignant la fille qu'ils croyaient avoir placée définitivement.

Il arrive aussi que la malheureuse n'est pas admise à réintégrer son ancien foyer et alors commence une vie de misère, de labeurs ardues, pour celle qui croyait bien se mettre à l'abri du besoin, en se mariant.

Jeunes filles, croyez-en la voix de l'expérience : exigez de votre futur un certificat d'assurance mutuelle suffisant et bien en règle.